

DEMANDE DE PARRAINAGE

Parrain

Nom

Prénom

Age ans

Marraine

Nom

Prénom

Age ans

Adresse

Code postal | | | | | Ville

Téléphone email

Observations / message :

Comment nous-avez vous connu ? (internet, recommandation, un article, etc):
.....

Parrainage souhaité (facultatif) :

Si vous avez une préférence concernant votre parrainage, merci de nous le préciser ici.

une fille

un garçon

à l'école maternelle/primaire

au collège

au lycée

Jusqu'au collège, le parrainage peut profiter aussi aux différents enfants de la famille. Pour les lycéens, le parrainage est réservé uniquement à l'étudiant car les frais de scolarité sont plus élevés que pour les plus jeunes.

- J'ai pris connaissance du mode d'emploi du parrainage et je m'engage à parrainer **un enfant pour 10 € par mois** pour une durée indéterminée, à ma convenance.*
Je joins un chèque de 30 € à l'ordre de ASSOCIATION SCHOOL, pour le premier trimestre de parrainage, **et mon RIB** du compte à débiter pour les trimestres suivants.

* En cas d'arrêt, je m'engage à observer un préavis de 3 mois pour permettre à l'association de retrouver un parrain à l'enfant afin de ne pas trop perturber sa scolarité.

- Je désire faire un don à l'Association SCHOOL et je joins un chèque de €

J'ai la garantie que les sommes versées sont attribuées intégralement à l'enfant ou la famille que je vais parrainer. En contrepartie, la famille de l'enfant a l'obligation d'envoyer l'enfant à l'école. Dans le cas contraire, j'en serais avisé(e) et après trois avertissements le parrainage s'arrêtera.

Je m'engage sur l'honneur et certifie que tous ces renseignements sont exacts.

Date et signature :

Votre soutien à SCHOOL est un encouragement supplémentaire pour continuer notre action. Vous pouvez communiquer directement avec votre filleul, mais les délais de réponse sont assez longs. Patience. Vous avez accès à un choix de cadeaux solidaires en ligne pour gâter votre filleul depuis décembre 2009. Voici le lien : <http://www.school.asso.fr/page-cadeau.php>

Merci de remettre l'autorisation de prélèvement à votre banque et de nous faire parvenir votre RIB. Sans cela, il nous est impossible de financer régulièrement les études et l'alimentation de votre filleul(e). Ces sommes sont versées de manière distincte à la famille de l'enfant, leur transfert doit être régulier et ne pas occasionner de comptabilité complexe ni de réclamation. Cela coûterait et nuirait à l'efficacité de l'association et au bon déroulement des études de l'enfant.

Bien à vous, l'équipe SCHOOL.



Partie à retourner avec un RIB à Lucie MORIGNY, 41 avenue des Marots (Villa 3), 31770 COLOMIERS

Nom Parrain et Marraine :	Prénom :
E-mail :	Téléphone :
Adresse :	
C.P. : VILLE	PAYS :



PARTIE À REMPLIR ET À REMETTRE À VOTRE BANQUE

DÉCLARATION DE SOUTIEN RÉGULIER

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à régler directement à partir de ce dernier si sa situation le permet, le montant trimestriel de ma participation de parrainage à l'association SCHOOL.

En cas de litige sur un règlement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple courrier à ma banque et régler le différend directement avec l'association SCHOOL.

Je souhaite payer trimestriellement ma participation de parrainage pour un montant de :

30 € x (nombre de filleuls) = € par trimestre à compter du

Signature :

(Bon pour accord)
manuscrit

fait à :
Le :

TITULAIRE DU COMPTE À DÉBITER		
NOM :		
Prénom :		
Adresse :		
CP :	VILLE :	

BÉNÉFICIAIRE :
ASSOCIATION SCHOOL
Maison des Associations
Espace de la Libération
13210 ST REMY DE PROVENCE
N° NATIONAL ÉMETTEUR BANQUE DE FRANCE
483631

COMPTE À DÉBITER :		
BANQUE GUICHET	COMPTE	CLE

DOMICILIATION	
BANQUE :	
ADRESSE	
CP :	VILLE

PARRAINAGE : MODE D'EMPLOI

Le parrainage chez School n'est pas anonyme. Les familles «Parrain/Filleul» sont identifiées, se connaissent et peuvent communiquer directement. C'est une véritable « **chaîne d'amitié** ».

On communique, on échange des photos, on reçoit des bulletins scolaires annuels, par courrier et maintenant par Internet grâce à l'installation d'une antenne satellite en brousse. Depuis 2003, de nombreux parrains sont venus ici à Ampasimanjeva rencontrer la famille qu'ils soutiennent et vous pouvez consulter leurs témoignages pleins d'émotion sur le site www.school.asso.fr

Ce site, tenu à jour régulièrement par Lucie, permet d'être informés sur la situation locale. Vous pouvez aussi prendre des nouvelles de votre filleul auprès de Charles, charlesniry.school@yahoo.fr. Les enfants viennent une fois par mois à la ferme pour percevoir leur parrainage et nous leur transmettons vos courriers ou vos cadeaux.

10 euros par mois, c'est une toute petite somme et pourtant c'est une aide importante pour une famille rurale. C'est un quart du SMIC malgache. En plus du jardin et de la rizière, c'est l'apport qui permet de payer l'écolage, les fournitures scolaires et un peu du repas de l'enfant scolarisé. **Votre parrainage dure à votre convenance**, le temps que vous voudrez. Toutefois si vous deviez l'interrompre pour des raisons personnelles, nous vous demandons d'observer un préavis de trois mois, le temps de trouver un autre parrain à l'enfant et ne pas trop perturber sa scolarité. **Votre parrainage commence immédiatement**. Votre premier versement est aussitôt crédité à Madagascar et l'enfant perçoit son parrainage dès le premier mois. Ensuite les prélèvements sont effectués automatiquement par trimestre civil pour rationaliser les opérations de comptabilité.

Si votre inscription a lieu en Janvier, l'enfant perçoit son parrainage fin janvier et votre premier prélèvement sera effectif début Avril pour le 2ème trimestre.

Si vous vous inscrivez en Mars, l'enfant recevra fin mars un pécule comprenant la totalité du premier trimestre (qui peut lui permettre de palier des besoins urgents) puis vous serez prélevés avec les autres parrains, début avril pour assurer le trimestre suivant.

Compte tenu de la flexibilité du change, 85 à 90% sont versés directement et nominativement à l'enfant et le solde permet régulièrement de leur offrir un repas de protéines (rare normalement) et de compenser les défections brutales en cours d'année (changement de situation, chômage, divorce, déménagement et oubli...). Toutefois, **toutes les sommes perçues sur le compte « Parrainage » sont intégralement destinées aux enfants.**

L'Association School a aussi un compte de service sur lequel sont portés les dons et subventions destinés au Fonctionnement sans lequel le parrainage et le soutien aux enfants serait impossible. C'est ce compte qui assure les réparations et les constructions scolaires, les salaires des instituteurs suppléants (30 euros) les aides pour les cantines scolaires, les frais de téléphone, l'abonnement Internet, les fournitures de bureau, deux salaires malgaches (100 euros), l'entretien de deux Mobyettes, un SMIC en France (contrat aidé à 95%) pour la comptabilité, le secrétariat, la gestion du site internet et le contact avec vous, les collectivités locales et nous, qui sommes à l'autre bout du monde... cela représente aujourd'hui un temps plein en France, pour que tout fonctionne bien. Au début de School, il n'y avait que du bénévolat pour quelques enfants parrainés. L'association balbutiait. Aujourd'hui School assume la responsabilité de plusieurs centaines d'enfants (plus de 30 nouveaux parrains inscrits dans le premier trimestre 2010)

Pour pouvoir continuer à les aider avec seulement 10 euros par mois nous avons besoin de vos dons distinctifs pour le fonctionnement de l'association, à la valeur que vous estimez notre travail.

Espace cadeau : School c'est aussi un « ESPACE CADEAU » sur lequel vous pouvez choisir parmi de nombreux articles (alimentaires, vestimentaires, scolaires, éducatifs, ludiques) et les commander sur internet pour les offrir à votre filleul. Ce sont des articles adaptés à la vie locale qui ne payent ni taxes, ni frais de port, et n'ont pas d'impact sur l'environnement dû au transport. Cet « Espace cadeaux » est aussi accessible à des « non-parrains » qui souhaitent partager un peu de leur richesse avec des familles démunies. En contrepartie, nous vous envoyons (exclusivement par e-mail) la photo de la famille et du cadeau !

Comment ça marche ? Vous choisissez un cadeau sur le site, vous réglez par chèque (bientôt nous aurons un paiement en ligne sécurisé pour faciliter les opérations) et le lendemain l'antenne de Madagascar est informée, achète le cadeau sur place et l'offre à votre filleul dans les plus brefs délais (ou a une famille nécessiteuse dans le cas de ce choix).

Internet en brousse ! On a demandé un jour au Président NELSON MANDELA s'il préférerait un téléphone, une école ou un hôpital, il a répondu : un téléphone ! parce qu'avec ça j'aurai l'école et l'hôpital... C'est dans cet esprit que nous avons installé une antenne satellite internet en brousse. Une antenne et un abonnement de base pour simplement assurer un contact avec le reste du monde. Grâce à cette antenne nous avons pu communiquer pendant la terrible catastrophe du cyclone Hubert en Mars 2010, (83 morts, des disparus et 145.000 sans abris officiellement), 90% des rizières détruites, 830 enfants sans école rien que dans notre vallée et beaucoup de bétail perdu. Des maladies dues au manque d'eau potable ce qui semble paradoxal avec autant d'eau autour de nous et en plus une vaste épidémie de Chikungunia qui affecte la totalité de la population avec des récives presque systématiques.

Grâce à cette antenne nous avons reçu vos aides, celles de sponsors comme Raiponce, H.E. du Dr Valnet, Sevessence, Aveda, Plantes Aromatiques du DIOIS et celle de la France par le Conseil Général des Bouches du Rhône et l'Ambassade à Tananarive. Nous avons organisé des cantines scolaires dans les Ecoles Primaires Publiques (E.P.P.) là où les enfants (des familles les plus pauvres) sont les plus vulnérables face à la dénutrition.

« Il faut construire des écoles pour ne pas construire de prisons »... Victor Hugo